



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des affaires juridiques**

Arrêté n° HC / 348 / DIRAJ du 04 MAI 2022

Portant institution d'une commission chargée du recensement général des votes à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 04 et 18 juin 2022

**Le Haut-Commissaire de la République
en Polynésie française**

*Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code électoral et notamment ses articles L. 386, R. 107 et R. 202 ;
- Vu** le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- Vu** l'ordonnance n° 13/ORD/PP.CA/22 du 11 mars 2022 de Monsieur le premier président de la cour d'appel de Papeete ;
- Vu** le courrier n°240/2022/APF/SG/SAJCE/sv/mct du 25 février 2022 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie française ;
- Sur** proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une commission chargée du recensement général des votes est instituée à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 04 et 18 juin 2022.

Article 2 : La commission de recensement des votes est composée comme suit :

Pour le premier tour de scrutin :

- Mme Laetitia ELLUL-CURETTI, vice-présidente au tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
- Mme Sylvana PUHETINI, représentante à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Mme June VIVISH, chef du bureau de la réglementation et des élections au haut-commissariat.

Et en cas de second tour de scrutin :

- Mme Christine LAMOTHE, vice-présidente au tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
- Mme Sylvana PUHETINI, représentante à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Mme June VIVISH, chef du bureau de la réglementation et des élections au haut-commissariat.


Sont désignés comme suppléants au sein de cette commission :

- M. Gérard JOLY, vice-président au tribunal de première instance de Papeete, suppléant de Mme Laetitia ELLUL-CURETTI, vice-présidente au tribunal de première instance de Papeete (pour le premier tour) et M. Pierre FREZET, vice-président au tribunal de première instance de Papeete, suppléant de Mme Christine LAMOTHE, vice-présidente au tribunal de première instance de Papeete (pour le second tour) ;
- M. Sébastien GUNTHER, chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux au haut-commissariat, suppléant de Mme June VIVISH.

Article 3 : Le siège de la commission est fixé au haut-commissariat de la République, avenue Pouvanaa a Oopa, Papeete.

Article 4 : Les travaux de la commission, qui se dérouleront le dimanche 05 juin 2022 à 9 heures pour le premier tour et le dimanche 19 juin 2022 à 9 heures pour le second tour de scrutin, ne sont pas publics, mais un représentant de chacun des candidats régulièrement mandaté peut y assister.

Article 5 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et le président de la commission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel de la Polynésie française* et notifié aux membres de la commission.

Pour le Haut-Commissaire
par délégation
La Secrétaire Générale
du Haut-Commissariat

Cécile ZAPLANA